

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16382 / 102117  
MEGANET VENTIL, Sàrl, 1202 Genève  
\*) nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilations de leurs clients établis sur les cantons de Genève et de Vaud.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16304 / 101457  
Jean Gallay SA, 1228 Plan-les-Ouates  
centres CNC, électro-érosion (EDM), soudure mécanisée, préparation au brassage, plasma, traitement thermique: four à vide, presses (Rx, DEA, FPI).  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
42 H  
21.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

29 juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail